

PRÉSENTATION DU RIFSEEP

TEXTES DE REFERENCE :

- décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique de l'Etat
- circulaire interministérielle DGAFP du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP
- circulaire MENESR DGRH C1-2 du 5 novembre 2015 sur la mise en œuvre du RIFSEEP au bénéfice des corps de la filière administrative

Le RIFSEEP est exclusif de tout régime indemnitaire de même nature et va remplacer l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) des ADJAENES et la prime de fonction et de résultat (PFR) des SAENES et AAE.

RAPPEL DES CRITERES D'ATTRIBUTION DES REGIMES INDEMNITAIRES ACTUELS :

	IAT	PFR part Fonction	PFR part Résultat
ADJAENES	Manière de servir Investissement Grade Quotité de service		
SAENES et AAE		Fonction exercée Logement NAS Grade Quotité de service	Manière de servir Investissement Grade Quotité de service

ET DU NOUVEAU :

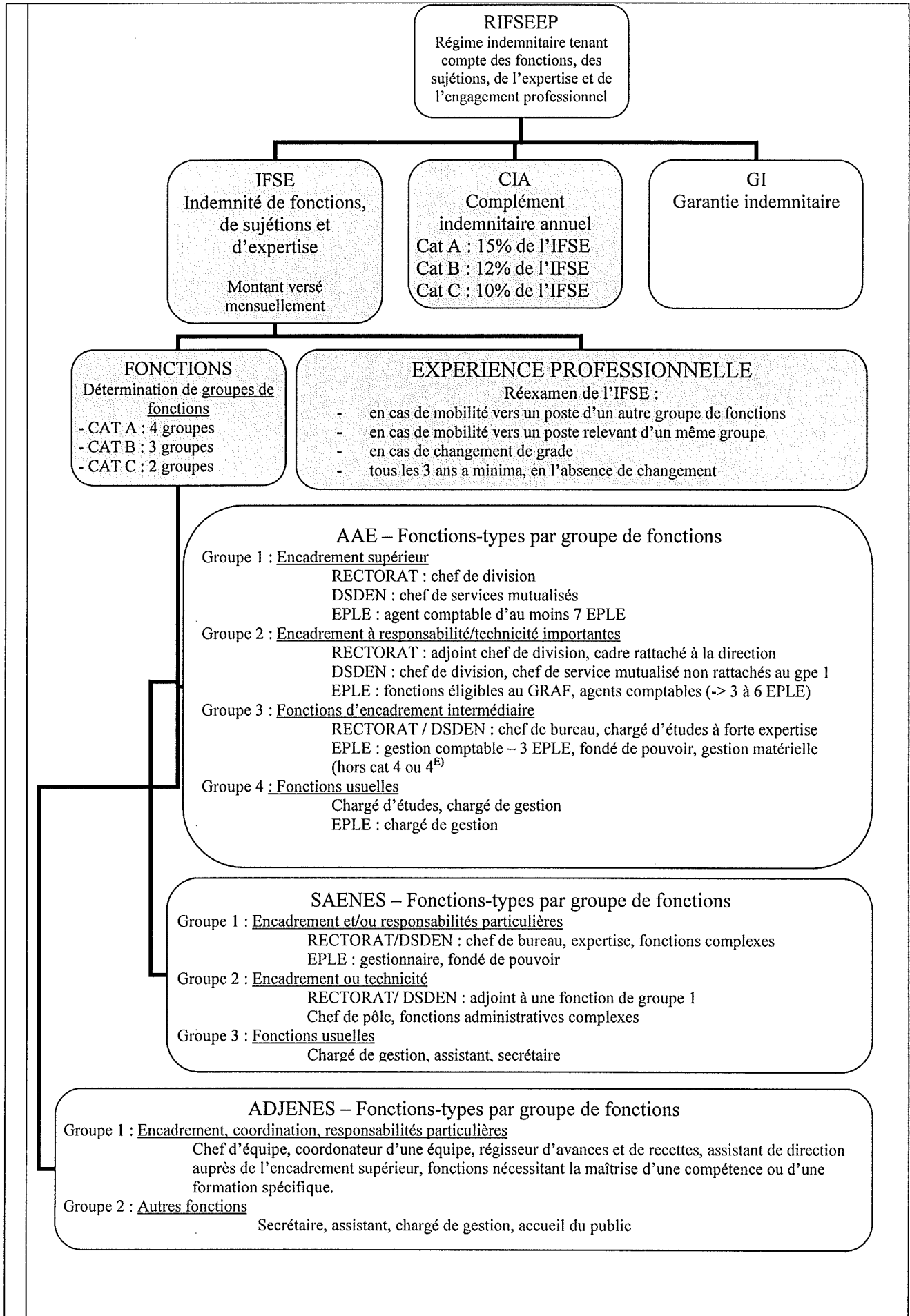
	RIFSEEP	
	IFSE	CIA
ADJAENES	L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise remplace l'IAT et la PFR (parts F + R). Versée chaque mois, elle est fondée sur la fonction exercée.	Le Complément Indemnitaire Annuel est facultatif. Il est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir, appréciés lors de l'entretien professionnel.
SAENES et AAE		

IFSE ET GROUPES DE FONCTIONS

Le socle indemnitaire de l'IFSE a été fixé selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions. Pour chaque corps, les fonctions ont été classées dans des groupes de fonctions : 4 pour les AAE, 3 pour les SAENES et 2 pour les ADJAENES.

- Les groupes de fonctions sont formellement déconnectés du grade. Ils sont hiérarchisés, le « groupe 1 » étant réservé aux postes les plus lourds et les plus exigeants.
- A partir du classement ministériel, un classement académique des postes est proposé.

Les trois documents suivants présentent l'architecture du nouveau régime indemnitaire, la cartographie des fonctions et enfin la cotation des fonctions.



Mise en œuvre du RIFSEEP : proposition de cartographie académique des fonctions de la filière administrative

Attachés d'administration

Groupe de fonctions	Fonctions-types DGAFP	Classement des fonctions-types : cartographie nationale, cadrage ministériel	Proposition de classement pour l'académie d'Amiens à partir du cadrage ministériel
<p><u>Groupe 1</u> Fonctions d'encadrement supérieur</p>	<p>Emplois de chef de mission ou de conseiller d'administration ou assimilés Chef de division, de service ou assimilé / Forte exposition et équipe importante</p>	<p>En services académiques : Chef de division en réctorat Chef de services mutualisés</p> <p>En établissement scolaire : Adjoint-gestionnaire exerçant des fonctions d'agent-comptable d'au moins 7 EPLE</p>	<p>En rectorat : Directeur de cabinet du Recteur Chef de division Rectorat (hors emplois fonctionnels) Secrétaire général du GIP FORINVAL</p> <p>En DSDEN : Responsable SABN Responsable plateforme de gestion du premier degré</p> <p>En établissement scolaire : Agent-comptable d'au moins 7 EPLE</p>
<p><u>Groupe 2</u> Fonctions d'encadrement à responsabilités et/ou technicité importantes</p>	<p>Adjoint à une fonction relevant du groupe 1 Chef de division, de service ou assimilé / Forte exposition ou équipe importante Chargé de mission transversal rattaché à la direction (forte expertise et sujétions particulières)</p>	<p>En rectorat : Adjoint à un chef de division Cadre transversal rattaché à la direction, à forte expertise ou sujétions particulières</p> <p>En DSDEN : Chef de division</p> <p>En rectorat et DSDEN : Chef de services mutualisés non classé en groupe 1</p> <p>En établissement scolaire : Adjoints gestionnaires listés au point 3 de l'article 1 de l'arrêté du 16 mai 2014 fixant les fonctions du MENE-SR éligibles au GRAF, agents comptables listés au point 4 du même arrêté et agents comptables de 6 EPLE au plus.</p>	<p>En rectorat : Chef de cabinet du Recteur Directeur de la communication du Recteur Adjoint au chef de division Coordinateur académique de la paie Responsable cellule d'aide aux EPLE</p> <p>En DSDEN : Chef de division</p> <p>En établissement scolaire : Agent comptable de 3 à 6 EPLE ou chargé de 2 EPLE si catégorie 4 et 4ex Agent comptable avec GRETA d'un budget de plus 2,5 millions € Adjoint gestionnaire EPLE 4^{ème} catégorie et 4ex</p>

Groupe de fonctions	Fonctions-types DGAFP	Classement des fonctions-types : cartographie nationale, cadrage ministériel	Proposition de classement pour l'académie d'Amiens à partir du cadrage ministériel
<p>Groupe 3 Fonctions d'encadrement intermédiaire et/ou à technicité particulières</p>	<p>Adjoint à une fonction relevant du groupe 2 Chef d'unité, de pôle ou assimilé</p> <p>Chargé d'études – Tâches complexes et/ou exposées Gestionnaire comptable</p>	<p>En services académiques : Chef de bureau</p> <p>En établissement scolaire : Agent-comptable de moins de 3 établissements, hormis le cas d'une gestion comptable de 2 établissements listée au point 3 a) de l'article 1 de l'arrêté du 16 mai 2014 précité.</p> <p>Fondé de pouvoir d'un agent-comptable</p> <p>Adjoint gestionnaire d'un établissement hors 4^{ème} catégorie ou 4^{ème} catégorie exceptionnelle</p> <p>Dans tous les services et établissements : Chargé d'études à fortes expertises et responsabilités</p>	<p>En rectorat : Chef de bureau Contrôleur de gestion Adjoint DRH Secrétaire particulière du Recteur</p> <p>En DSDEN : Chef de bureau Chef de cabinet</p> <p>En établissement scolaire : Agent-comptable de moins de 3 établissements (sauf agent-comptable de 2 EPLE classés en catégorie 4 et 4ex) Fondé de pouvoir d'un agent-comptable Adjoint gestionnaire d'un établissement catégories 1, 2 et 3 Responsable de cuisine centrale Responsable administratif de GRETA Responsable du service mutualisateur de paye</p>
<p>Groupe 4 Fonctions usuelles</p>	<p>Chargé d'études Gestionnaire administratif</p>	<p>En services académiques : Chargé d'études Chargé de gestion</p> <p>En établissement scolaire : Chargé de gestion</p>	<p>En rectorat : Chargé d'étude ou de gestion</p> <p>En DSDEN : Chargé d'étude ou de gestion</p> <p>En établissement scolaire : AAE non gestionnaire</p>

Secrétaires administratifs

Groupe de fonctions	Fonctions-types DGAFP	Classement des fonctions-types : cartographie nationale, cadrage ministériel	Proposition de classement pour l'académie d'Amiens à partir du cadrage ministériel
<p><u>Groupe 1</u> Fonctions d'encadrement et/ou à responsabilités particulières</p>	<p>Chef de bureau, de pôle ou assimilé Gestionnaire EPLE Expert / Fonctions administratives complexes et exposées</p>	<p><i>En services académiques :</i> Chef de bureau</p> <p><i>En établissement scolaire :</i> Adjoint gestionnaire d'EPL Fondé de pouvoir d'un agent comptable</p> <p><i>Dans tous les services et établissements :</i> Fonctions administratives complexes et/ou exposées</p>	<p><i>En rectorat :</i> Chef de bureau</p> <p><i>En DSSEN :</i> Chef de division Chef de bureau Chef de cabinet</p> <p><i>En établissement scolaire :</i> Adjoint gestionnaire Fondé de pouvoir Responsable de cuisine centrale Responsable administratif de GRETA Responsable du service mutualisateur de paye</p>
<p><u>Groupe 2</u> Fonctions d'encadrement ou à technicité particulière</p>	<p>Adjoint à une fonction relevant du groupe 1 Chargé de missions de contrôle Chargé de mission / Fonctions administratives complexes</p>	<p>Adjoint à l'une des fonctions classées en groupe 1</p> <p>Et, dans tous les services et établissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chef de pôle • Fonctions administratives complexes 	<p><i>En rectorat :</i> Adjoint au chef de bureau Correspondant financier division de gestion de personnels Correspondant handicap Secrétaire particulière du Recteur et du Directeur de Cabinet Assistant de direction du secrétariat général Responsable plateforme CHORUS (DLS) Chargé des affaires générales et du suivi budgétaire (DEC)</p> <p><i>En DSSEN :</i> Secrétaire particulière DASEN Secrétaire IEN</p>

<p><u>Groupe 3</u> Fonctions usuelles</p>	<p>Chargé de gestion / Instructeur Assistant</p>	<p>Chargé de gestion Assistant/secrétaire</p>	<p>En rectorat et DSSEN : Gestionnaire / secrétaire Secrétaire de direction, secrétaire de division</p> <p>En établissement scolaire et CIO : Secrétaire de direction Secrétaire d'intendance</p>
---	--	---	---

Adjoints administratifs

Groupe de fonctions	Fonctions-types DGAFP	Classement des fonctions-types : cartographie nationale, cadrage ministériel	Proposition de classement pour l'académie d'Amiens à partir du cadrage ministériel
<p><u>Groupe 1</u> Sujétions ou responsabilités particulières Encadrement ou coordination d'une équipe Maîtrise d'une compétence rare</p>	<p>Chef d'équipe ou coordonnateur d'une équipe Régisseur d'avances et de recettes à temps plein Assistant de direction (au sens emploi de direction) Fonctions nécessitant la maîtrise d'une compétence rare / d'une formation spécifique qui ne serait pas habituellement requis pour l'exercice des fonctions</p>	<p>Chef d'équipe/coordonnateur d'une équipe Régisseur d'avances et de recettes Assistant de direction auprès de l'encadrement supérieur Fonctions nécessitant la maîtrise d'une compétence ou d'une formation spécifique non habituellement requise pour l'exercice des fonctions</p>	<p>En rectorat : Chef de pôle (DLS) Adjoint au chef de bureau Secrétaire particulière du Recteur et du Directeur Cabinet Assistant de direction du secrétariat général</p> <p>En DSSEN : Chef de bureau Secrétaire particulière du DASEN Secrétaire IEN</p> <p>En établissement scolaire : Régisseur d'avances et de recettes</p>
<p><u>Groupe 2</u> Fonctions usuelles</p>	<p>Autres fonctions</p>	<p>Secrétaire/assistant Chargé de gestion Fonctions d'accueil du public</p>	<p>En rectorat et DSSEN : Gestionnaire, secrétaire Secrétaire de direction, secrétaire de division</p> <p>En établissement scolaire et CIO : Secrétaire de direction Secrétaire d'intendance</p>

Mise en oeuvre du RIFSEEP
Proposition de cotation des fonctions

ATTACHÉS D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT

Catégorie	Groupe	Fonction	Taux moyens PFR de référence tous grades confondus sauf indication contraire (cf colonne observations)	Observations	Proposition montant de référence IFSE
A	1	Directeur cabinet Recteur / Chef de division Rectorat / SG GIP FORINVAL	13 090,00 €	Moyenne PFR DDS/APAE	13 090,00 €
		Responsable service mutualisé en DSDEN	11 825,00 €		11 825,00 €
		Adjoint gestionnaire exerçant les fonctions d'agent comptable d'au moins 7 EPLE	Non coté		11 825,00 €
	2	Chef de cabinet du Recteur / Directeur de la communication du Recteur	9 710,00 €	Taux moyen PFR APAE	9 710,00 €
		Ajoint au chef de division Rectorat / Coordonateur académique paye	9 710,00 €		9 710,00 €
		Chef de division en DSDEN	9 710,00 €		9 710,00 €
		Adjoint gestionnaire exerçant les fonctions d'agent comptable de 3 à 6 EPLE ou chargé de 2 EPLE si 4ème catégorie et 4Ex	Non coté		9 710,00 €
		Adjoint gestionnaire EPLE 4ème catégorie et 4ex			9 400,00 €
	3	Chef de bureau rectorat / contrôleur de gestion rectorat	8 627,50 €		8 627,50 €
		Agent comptable de moins de 3 EPLE (sauf agent-comptable de 2EPLÉ classés en catégories 4 et 4 ex)	Non coté		8 627,50 €
		Adjoint gestionnaire d'un établissement catégories 1, 2 et 3 en EPLE	8 096,25 €		8 096,25 €
		Adjoint DRH Rectorat / Chef de bureau en DSDEN, chef de cabinet DSDEN	7 565,00 €		7 565,00 €
		Fondé de pouvoir d'un agent comptable en EPLE	Non coté		7 565,00 €
		Responsable cuisine centrale en EPLE	6 927,50 €		6 927,50 €
		Responsable administratif de GRETA en EPLE	Non coté		6 927,50 €
		Responsable service mutualisateur de paye en EPLE	Non coté		6 927,50 €
	4	Chargé d'études ou de gestion Rectorat / DSDEN	6 145,00 €	Taux moyen AAE Groupe 6 PFR	6 145,00 €
		AAE non gestionnaire en EPLE	6 145,00 €		6 145,00 €

Mise en oeuvre du RIFSEEP
Proposition de cotation des fonctions

SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Catégorie	Groupe	Libellé Fonction	Taux moyens PFR de référence tous grades confondus sauf indication contraire (cf colonne observations)	Observations	Proposition montant de référence IFSE	
B	1	Adjoint gestionnaire en EPLE	5 762,00 €		5 762,00 €	
		Chef de bureau Rectorat	5 544,00 €		5 544,00 €	
		Chef de division DSDEN	5 150,00 €		5 544,00 €	
		Chef de bureau DSDEN / Chef de cabinet DSDEN	5 109,00 €		5 199,00 €	
		Fondé de pouvoir d'un agent comptable en EPLE	5 199,00 €		5 199,00 €	
		Responsable cuisine centrale en EPLE	5 199,00 €		5 199,00 €	
		Responsable administratif de GRETA en EPLE	Non coté		5 199,00 €	
		Responsable de service mutualisateur de paye en EPLE	Non coté		5 199,00 €	
	2	Secrétaire IEN	5 109,00 €	Fonctions non repertoriées PFR	Taux moyen SAENES du groupe 3 PFR	5 110,00 €
		Adjoint chef de bureau Rectorat / correspondant financier division gestion de personnel, correspondant handicap rectorat				5 110,00 €
		Secrétaire particulier du Recteur et du Directeur de Cabinet				5 110,00 €
		Assistant de direction du secrétariat général en Rectorat				5 110,00 €
		Responsable plateforme Chorus Rectorat / chargé affaires générales et suivi budgétaire (DEC)				5 110,00 €
		Secrétaire particulier du DASEN				5 110,00 €
	3	Gestionnaire Rectorat /DSDEN	4 674,00 €	Taux moyen SAENES du groupe 4 PFR	4 674,00 €	
		Secrétaire de direction, secrétaire de division Rectorat / DSDEN	4 674,00 €		4 674,00 €	
		Secrétaire de direction / secrétaire d'intendance / secrétariat élèves en EPLE	4 674,00 €		4 674,00 €	

Mise en oeuvre du RIFSEEP
Proposition de cotation des fonctions

ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Catégorie	Groupe	Libellé Fonction	Taux moyens IAT de référence tous grades confondus sauf indication contraire (cf colonne observations)	Observations	Proposition montant de référence IFSE
C	1	Chef de pôle (DLS) Rectorat	2 583,00 €	Le taux moyen IAT tient compte du versement exceptionnel 2014-2015	2 800,00 €
		Adjoint chef de bureau Rectorat	2 583,00 €		2 800,00 €
		Secrétaire particulière du Recteur et du Directeur de Cabinet	2 583,00 €		2 800,00 €
		Assistant de direction du secrétariat général Rectorat	2 583,00 €		2 800,00 €
		Chef de bureau DSDEN	2 583,00 €		2 800,00 €
		Secrétaire particulière du DASEN	2 583,00 €		2 800,00 €
		Secrétaire IEN	2 583,00 €		2 800,00 €
		Régisseur d'avances et de recettes en EPLE *	2 583,00 €		2 800,00 €
	2	Gestionnaire Rectorat /DSDEN	2 583,00 €	Le taux moyen IAT tient compte du versement exceptionnel 2014-2015	2 583,00 €
		Secrétaire de direction, secrétaire de division Rectorat / DSDEN	2 583,00 €		2 583,00 €
		Secrétaire de direction en EPLE	2 583,00 €		2 583,00 €
		Secrétaire d'intendance en EPLE	2 583,00 €		2 583,00 €
		Secrétaire élèves en EPLE	2 583,00 €		2 583,00 €

* Pour les régisseurs nommés par arrêté ou décision à la date du 1er septembre 2015